



# **RAPPORT ANNUEL 2015**

**RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DU  
COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

## Table des matières

Historique .....	3
Budget 2015 .....	4
Réunions et représentations diverses .....	5
Collecte sélective .....	6
Tableau nombre de bacs et de conteneurs utilisés sur le territoire .....	8
Achats et inventaire de bacs et de conteneurs .....	9
Collecte des arbres de Noël – Janvier 2015 .....	10
Récupération de feuilles mortes 2015 .....	11
Compostage domestique .....	13
Collecte itinérante .....	14
Lieu d’enfouissement technique .....	16
Traitement des eaux .....	20
Collecte des encombrants ménagers .....	22
Tubulure d’érablière .....	23
Comité de vigilance .....	24
Fonds et placements .....	25
Surplus accumulé .....	27
Opération de l’écocentre .....	28
Site internet de la Régie .....	29
Principales activités et réalisations en 2015 .....	30
Certaines prévisions pour 2016 .....	31
Personnel au 31 décembre 2015 .....	32

## **Historique :**

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a été créée le 14 février 1981. Son mandat est la gestion des matières résiduelles sur une partie du territoire de la MRC Beauce-Sartigan (14 municipalités membres), ainsi que sur une partie du territoire de la MRC des Etchemins (3 municipalités membres). La Régie a desservi en 2015, une population estimée à 54 411 personnes. \*Source décret 1060-2014 publié dans la Gazette officielle du Québec en date du 23 décembre 2014.

Cette population est répartie comme suit :

Ville Saint-Georges .....	32 321
Saint-Prosper .....	3 631
Saint-Côme-Linière .....	3 322
Saint-Martin .....	2 454
Saint-Gédéon de Beauce .....	2 257
Saint-Zacharie .....	1 721
Saint-Honoré de Shenley .....	1 603
Saint-Benoît-Labre .....	1 633
Notre-Dame-des-Pins .....	1 405
Sainte-Aurélie .....	898
Saint-Théophile .....	749
Saint-René .....	733
Saint-Simon-les-Mines .....	569
Saint-Évariste de Forsyth .....	507
Saint-Philibert .....	372
Lac Poulin .....	135
Saint-Hilaire de Dorset .....	101

## **Budget 2015:**

Les prévisions budgétaires pour 2015, adoptées à la Régie le 18 septembre 2014 (Rés. #4574-14), ont été établies à 3 920 355.00\$ en hausse de 47 171.00\$ (1.012%) par rapport à l'année précédente (2014).

L'année financière, dont la période s'étend du 01 janvier au 31 décembre, s'est terminée par un surplus des revenus sur les dépenses de l'ordre de 464 119.97\$.

Copie du budget annuel et des états financiers sont disponibles pour consultation au bureau de la Régie, sur les heures normales de bureau.

## **Réunions et représentations diverses :**

Les membres du conseil d'administration se sont réunis en assemblée régulière onze (11) fois.

De plus, trente (30) réunions tels réunions de chantier, comités de travail, ou rencontres diverses ont été tenues, auxquelles assistait au moins un (1) représentant du conseil d'administration.

Ces réunions et/ou rencontres comprennent entre autres :

- La participation de Messieurs Éric Maheux, président et Gilles Pedneault, représentant de la municipalité de Saint-Côme-Linière au comité de révision du plan de gestion des matières résiduelles piloté par la MRC Beauce-Sartigan (Rés. #4500-14 adoptée le 23 janvier 2014).
- Diverses rencontres et/ou déplacements lors de la réparation du compacteur 826G de Caterpillar.
- Diverses rencontres concernant les compensations demandées par la Municipalité de Saint-Côme-Linière (Municipalité hôte du lieu d'enfouissement).

## **Collecte sélective :**

Le 06 mai 2010, la Régie avait signé avec Véolia ES matières recyclables, maintenant Services Matrec Inc., un contrat d'une durée de cinq (5) ans, pour la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables. Ce contrat est parvenu à échéance le 31 mai 2015.

La Régie a alors procédé à un nouvel appel d'offres, lequel a été publié sur SEA0 le 03 février 2015.

Trois (03) soumissions ont été reçues et c'est Services Matrec Inc. qui a obtenu le contrat pour une période de soixante (60) mois.

Le nouveau contrat fut signé le 20 mai 2015.

Cette collecte pêle-mêle est faite aux deux (2) semaines dans les secteurs résidentiels au moyen de bacs d'une capacité de 360 litres. Des conteneurs d'une capacité variant entre deux (2) et neuf (9) verges cubes sont placés dans les multi-logements, les industries, commerces et institutions (ICI). Ces conteneurs sont levés et vidés une fois/semaine.

Prenez note qu'à chaque anniversaire du contrat soit le 01 juin de chaque année, le nombre de bacs 360 litres est révisé et ce nouveau calcul sert de base à la facturation pour les prochains douze (12) mois. Le nombre de conteneur à vider est révisé, quant à lui, mensuellement.

Vous trouverez à la page 8, le nombre de bacs et de conteneurs utilisés sur le territoire au 01 janvier 2016.

On peut placer dans ces bacs et/ou conteneurs les matières suivantes :

- Papiers et cartons;
- Cartons cirés (pinte de lait et de jus);
- Contenants en métal;
- Contenants en verre;
- Contenants en plastique rigide numérotés de 1 à 7 inclusivement;
- Contenants « Tetra pak » (jus Oasis);
- Sacs de plastique incluant le « wrap ».

Au total, en 2015, cette collecte a permis de récupérer 6 412 467 kilos de matières.

Les principales dépenses pour cette activité ont nécessité un déboursé « net » de 1 026 878.51\$ dollars, réparti majoritairement comme suit :

Publicité .....	2 173.24\$
Contrat .....	1 004 782.97\$
Livraison des conteneurs .....	1 538.39\$
Argent placé dans le « Fonds entretien conteneur » .....	18 383.91\$
Achat de bacs bleus .....	0.00\$
Achat de conteneurs .....	0.00\$

**Municipalités, population et nombre d'unités desservies (Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud) au 01 janvier 2016**

MUNICIPALITÉS desservies	*POPULATION	Nombre de bacs 360 litres	Conteneurs 2 V.C.	Conteneurs 4 V.C.	Conteneurs 6 V.C.	Conteneurs 8 V.C.	Conteneurs 9 V.C.	Roll off
Ville Saint-Georges	32 535	12 259	202	80	68	76	40	03
Notre-Dame-des-Pins	1 398	635	06	04	06	04	01	--
St-Simon-les-Mines	567	225	--	--	--	--	--	--
Saint-Prosper	3 615	1 636	21	13	03	06	05	--
Sainte-Aurélie	923	519	02	02	02	04	--	--
Saint-Zacharie	1 664	852	05	--	01	01	--	--
Saint-Côme-Linière	3 287	1 362	12	08	04	07	01	--
Saint-René	751	301	03	--	--	--	--	--
Saint-Philibert	379	172	--	--	01	--	--	--
Saint-Martin	2 455	1 116	04	03	04	11	01	--
Saint-Théophile	731	373	02	02	02	03	--	--
Saint-Gédéon de Beauce	2 275	975	26	06	02	06	01	--
Saint-Benoît-Labre	1 644	773	08	07	03	02	--	--
Saint-Honoré de Shenley	1 601	740	12	05	06	04	02	--
St-Évariste de Forsyth	518	288	04	01	01	04	--	--
St-Hilaire de Dorset	101	52	--	--	--	--	--	--
Lac Poulin	135	159	--	--	--	--	--	--
<b>TOTAL</b>	<b>54 579</b>	<b>22 437</b>	<b>307</b>	<b>131</b>	<b>103</b>	<b>128</b>	<b>51</b>	<b>03</b>

\* Source : Gazette Officielle du Québec du 30 décembre 2015 (DÉCRET NUMÉRO 1125 -2015)

Veillez noter que le nombre de bacs et de conteneurs indiqués est en date du 01 janvier 2016.

Les conteneurs de type « Roll off » n'appartiennent pas à la Régie, mais à des entreprises privées.



## **Achats et inventaire de bacs et de conteneurs :**

### **Bacs bleus 360 litres :**

En 2014, la Régie est allée en appel d'offres sur invitation pour la fourniture de 500 bacs bleus destinés à la récupération.

Un seul soumissionnaire a déposé une offre à la Régie, soit IPL Inc. au coût unitaire de 62.70\$ plus taxes. Ces bacs nous ont été livrés en janvier 2015.

La Régie garde en inventaire des bacs bleus d'une capacité de 360 litres qu'elle vend aux municipalités au prix coûtant. Elle en a vendu 256 en 2015.

Le nombre de bacs en inventaire au 31 décembre 2015 s'élevait à 308.

### **Conteneurs :**

Aucun conteneur destiné à la récupération n'a été acheté par la Régie en 2015.

Au 31 décembre 2015 il y avait 34 conteneurs de différentes capacités en inventaire à la Régie.

La répartition est la suivante :

01	-	02 verges cubes sur roulettes
12	-	02 verges cubes réguliers
11	-	04 verges cubes
07	-	06 verges cubes
03	-	08 verges cubes

## **Collecte des arbres de Noël – Janvier 2015 :**

Cette collecte s'est effectuée le 12 janvier 2015. L'entreprise Transport Raymond Tardif Inc. de Sainte-Aurélie a été retenue pour ce travail. Le chauffeur était accompagné d'un employé de la Régie, Monsieur John Poulin.

Douze (12) municipalités avaient répondu positivement à la proposition de la Régie à l'effet de faire un dépôt dans leur municipalité respective et que la Régie se chargeait de ramasser les arbres déposés.

Le fait pour une municipalité de ne pas retenir l'offre de la Régie ne veut pas dire automatiquement que les arbres de Noël des citoyens de cette municipalité n'ont pas été valorisés (Ex : Ville St-Georges organise une collecte porte à porte sur son territoire et achemine les arbres chez un récupérateur).

### **Coût :**

Il en a coûté 958.51\$ net plus le salaire de notre employé pour ramasser +/- 2.87 tm (421 sapins (estimé) x 6.81 kg en moyenne) soit un coût de revient de 333.98\$/tm.

### **Municipalités qui ont participé à la collecte**

<b>Saint-Côme-Linière</b>	<b>+/- 50 sapins</b>
<b>Saint-Prosper</b>	<b>+/- 76 sapins</b>
<b>Saint-Simon-les-Mines</b>	<b>+/- 18 sapins</b>
<b>Saint-Théophile</b>	<b>+/- 21 sapins</b>
<b>Sainte-Aurélie</b>	<b>+/- 23 sapins</b>
<b>Saint-Gédéon de Beauce</b>	<b>+/- 58 sapins</b>
<b>Saint-Honoré de Shenley</b>	<b>+/- 26 sapins</b>
<b>Saint-Martin</b>	<b>+/- 78 sapins</b>
<b>Notre-Dame-des-Pins</b>	<b>+/- 41 sapins</b>
<b>Saint-Zacharie</b>	<b>+/- 17 sapins</b>
<b>Saint-Philibert</b>	<b>+/- 03 sapins</b>
<b>Saint-Évariste *</b>	<b>+/- 10 sapins</b>
	<b>+/- 421 sapins</b>

\* Fait par le camion de la Régie.

## **Récupération de feuilles mortes 2015 :**

Pour la seizième année consécutive, la Régie a organisé une collecte de feuilles mortes sur son territoire. Certaines municipalités ont effectué une collecte porte-à-porte et d'autres municipalités ont demandé à leurs citoyens de les apporter à un endroit précis dans la municipalité. À partir de ces dépôts, les feuilles ont été prises en charge par la Régie. Pour ce faire, la Régie a utilisé son camion ainsi que sa remorque et se sont les employés de la Régie qui ont effectué la collecte. On estime à plus de 324 820 kg les matières qui ont été détournées de l'enfouissement et acheminées chez des récupérateurs pour en faire du compost. Il faut aussi considérer que beaucoup de citoyens vont se chercher des feuilles directement dans les dépôts pour leurs besoins (compostage, litière pour animaux, etc.), cependant la Régie ne possède pas ce tonnage.

De façon approximative, on estime avoir ramassé les tonnages suivants dans les municipalités participantes (32 chargements ont été effectués par la Régie).

Lac Poulin:	18 585 kg
St-Gédéon de Beauce:	12 750 kg
St-Évariste de Forsyth:	975 kg
St-Prosper:	15 750 kg
St-Côme-Linière:	31 500 kg
St-Zacharie:	2 250 kg
St-Honoré:	8 760 kg
Ste-Aurélie:	9 000 kg
St-Théophile:	2 625 kg
St-Martin:	22 250 kg
St-Benoit Labre:	14 805 kg
Saint-Philibert :	<u>1 050 kg</u>
	140 300 kg

Pour sa part, la Ville de St-Georges a organisé durant 2 semaines une collecte porte à porte sur son territoire. Ces deux collectes ont permis de détourner de l'enfouissement 184 520 kg. Notre-Dame-des-Pins a également effectué une collecte et avait son propre preneur dans sa municipalité qui s'est occupé de vider le dépôt (tonnage inconnu).

Les municipalités de St-René, St-Hilaire de Dorset et St-Simon-les-Mines n'ont pas participées à ce programme de récupération.

Il faut noter que dépendamment si les feuilles sont ensachées sèches ou trempées, ceci influence considérablement le tonnage ramassé.

On a estimé 15 kg/sac +/- 300 sacs/voyage

Tonnage détourné de l'enfouissement :

- plus de 324.82 TM en 2015
- plus de 362.34 TM en 2014
- plus de 257.42 TM en 2013
- plus de 278.40 TM en 2012
- plus de 266.76 TM en 2011
- plus de 206.00 TM en 2010
- plus de 243.88 TM en 2009
- plus de 230.57 TM en 2008

Dans le futur, la Régie apprécierait beaucoup la collaboration des municipalités en ce qui concerne la liste des preneurs. Nous aimerions que chacune des municipalités puissent référer à la Régie des preneurs afin de minimiser les déplacements (proximité dépôts – preneurs).

## Compostage domestique :

Le 27 mai 2015, une formation a été donnée à Ville Saint-Georges. Vingt (20) personnes étaient présentes sur vingt-sept (27) ayant manifesté un certain intérêt à recevoir cette formation.

Durant l'année 2015, la Régie a vendu six (06) composteurs et aucun aérateur.

Elle avait en inventaire au 31 décembre 2015, cinquante-six (56) composteurs et vingt (20) aérateurs.

### Comment procéder

Pour les municipalités qui désirent offrir une formation sur le compostage domestique en collaboration avec la Régie, la procédure est la suivante :

- Communiquer avec la Régie.
- La Régie communiquera avec le formateur afin de savoir ses disponibilités et elle défraiera les frais exigés (Rés. #3285-05).
- La municipalité doit s'engager à faire la publicité auprès de ses citoyens à l'effet qu'il est de l'intention de la municipalité d'offrir cette formation à une date donnée (une municipalité peut se jumeler avec d'autres).
- Réunir un groupe d'environ 20 personnes qui désire assister à cette formation.
- S'engager à fournir un local adéquat.

## Collecte itinérante :

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud organise à chaque année depuis 1996, une collecte itinérante de résidus domestiques dangereux et autres matières.

En 2015, ces collectes ont été tenues aux endroits et dates suivantes :

Ville Saint-Georges	23 et 24 mai	09h00 à 17h00
St-Prosper	30 mai	09h00 à 12h00
St-Côme-Linière	30 mai	14h00 à 17h00
St-Martin	31 mai	09h00 à 12h00
St-Honoré de Shenley	31 mai	14h00 à 17h00

Les gens sont invités, via un document posté dans chaque foyer du territoire desservi, à participer à cette collecte. Outre les résidus domestiques dangereux comme tel, cette collecte permet aux citoyens de se départir de ces pneus usagés, de métaux, d'appareils électroniques. Les matières sont prises en charge par des entreprises spécialisées et inclus les matières entreposées à la Régie depuis un certain temps (ex : pneus et matières dangereuses apportées au LET par les citoyens).

À l'inverse, certaines matières ramassées lors de ces collectes ont été apportées à l'écocentre pour être acheminées plus tard vers des entreprises de récupération de ces matières (tondeuses, souffleurs, climatiseurs, réfrigérateurs, congélateurs, refroidisseurs d'eau).

Selon les données recueillies lors de cette activité, ainsi qu'au cours de l'année pour certaines matières, voici celles qui ont été prises en charge :

Matières dangereuses	± 15 005.70 Kg	Cri Environnement Inc.
Autres matières dangereuses	± 27 263.85 Kg	Laurentides Re/Sources
Batteries d'automobiles	± 5 670.00 Kg	Récupération Noël Marois Inc.
Bombonnes de propane	± 1 183.60 Kg	Rapidgaz Inc.
Métaux	± 33 916.00 Kg	Récupération Noël Marois Inc.
Pneus	± 38 385.00 Kg	Entreprise Stéphane Nadeau
Télé, système informatique, audio	± 16 046.00 Kg	ARPE Québec
Tubes fluorescents	± 48 219 pl	Recyc Fluo
Lampes fluocompactes	± 1 089 unités	Recyc Fluo
Autres lampes	± 494 unités	Recyc Fluo

En plus des collectes itinérantes que la Régie organise à chaque printemps, il y a sur le territoire que dessert la Régie, douze (12) autres dépôts où les citoyens peuvent se départir, et ce, annuellement de reste de peinture et/ou d'huiles usées.

Ces endroits sont :

- Garage Simon Giguère, 106, chemin des Bois Francs, Ste-Aurélie
- Municipalité Notre-Dame-des-Pins, 2790, 1<sup>ère</sup> Avenue
- Municipalité St-Gédéon de Beauce, 106, 1<sup>ère</sup> Avenue
- Quincaillerie Royal & Gilles, 234, route 271, St-Benoit
- Quincaillerie BMR, Matco, Ravary Inc., 9050, Boul. Lacroix, St-Georges
- Quincaillerie Canac, 15 700, 1<sup>ère</sup> Avenue, St-Georges
- Quincaillerie André Lessard Inc., 777, 150<sup>e</sup> Rue, St-Georges
- Services Sanitaire DF de Beauce Inc., 1825, 95<sup>e</sup> Rue, St-Georges
- Coopérative Alliance, 715, 6<sup>e</sup> Avenue Ouest, St-Georges
- Canadian Tire, 500, 107<sup>e</sup> Rue, St-Georges (huile)
- Écocentre St-Prosper, 2775, 40<sup>e</sup> Rue
- Écocentre de la Régie, 695, Rang St-Joseph, St-Côme-Linière

Au total, il fut récupéré dans ces dépôts seulement, plus de 30 746.50 kg de matières en 2015 (source : Laurentides Re/Sources). Ceci ne comprend pas les quantités récupérées chez Canadian Tire et Coop Alliance de St-Georges.

Informez-vous avant d'aller porter vos matières, à savoir s'ils acceptent le produit que vous avez à disposer, au besoin contactez-nous au 418-685-2230.

#### Textiles et jouets :

Notez que la récupération de textiles et jouets est retirée de cette collecte itinérante depuis 2008. Nous recommandons aux citoyens d'aller porter ces matières dans les comptoirs d'entraide oeuvrant sur le territoire.

## Lieu d'enfouissement technique :

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud exploite un lieu d'enfouissement technique situé dans le Rang St-Joseph à St-Côme-Linière depuis 1981. Ce lieu d'enfouissement, en opération depuis 1974, appartenait auparavant à la Ville de Saint-Georges.

Il a été enfoui au cours de l'année 2015, 22 402.73 tonnes métriques de matières résiduelles. Ces matières ont été transportées majoritairement par des bennes à déchets conventionnelles (20 706.46 tm), ou par boîtes « roll off » ou autres genres de camion (1 696.27 tm).

De ce total de 20 706.46 tonnes métriques transportées par bennes conventionnelles, le tonnage et la provenance est réparti comme suit :

<u>TONNAGE</u>	<u>PROVENANCE</u>	<u>POURCENTAGE</u>
12 597.80	Ville Saint-Georges	60.84%
1 323.41	Saint-Prosper	06.39%
1 086.78	Saint-Côme-Linière	05.25%
1 011.57	Saint-Martin	04.89%
823.64	Saint-Gédéon de Beauce	03.98%

Le reste (3 863.26 tonnes métriques ou 18.65%) est réparti parmi les autres municipalités membres de la Régie.

Pour ce qui est des 1696.27 tm transportées par un autre genre de camion, 438.18 tm/440.51 de déchets commerciaux provenaient de la Ville de St-Georges. Il est entré un total de 337.02 tm de déchets de type industriel provenant de Ville St-Georges, de même que 325.85 tm de déchets provenant d'institutions localisées à Ville St-Georges (Cégep, écoles, hôpital).

En ce qui concerne les débris de construction enfouis (278.80 tm) majoritairement du bardeau d'asphalte et des sacs d'amiante, ces matières proviennent de Ville St-Georges pour 107.23 tm, St-Zacharie pour 50.99 tm, St-Côme-Linière pour 51.44 tm et St-Martin pour 15.62 tm.



De plus, il a transité par l'écocentre 654.84 tm de différentes matières transportées par soit le camion de la Régie, soit par des particuliers, soit par des entreprises.

La Régie perçoit pour le Gouvernement du Québec des redevances pour chaque tonne métrique enfouie et transmet ces sommes quatre (4) fois par année au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. En 2015, la Régie a perçu et transmis 485 023.00\$. Une vérification (audit) du dossier a été faite par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et transmise au MDDELCC (copie de cet audit est disponible sur demande à la Régie).

En vertu de l'article 39 du règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), sous la supervision du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), la Régie doit tenir un registre d'exploitation de son lieu d'enfouissement et le conserver sur le site même durant la période d'exploitation et même après sa fermeture.

#### *Article 39*

*Pour tout apport de matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique, l'exploitant doit consigner dans un registre d'exploitation :*

- 1. Le nom du transporteur;*
- 2. La nature des matières résiduelles ainsi que, dans le cas de boues ou de cendres volantes ayant fait l'objet d'une décontamination ou encore de sols ayant fait l'objet d'un traitement de décontamination ou provenant de travaux de réhabilitation d'un terrain, les résultats des analyses ou mesures établissant leur admissibilité;*
- 3. La provenance des matières résiduelles et, si elles sont issues d'un procédé industriel, le nom du producteur;*
- 4. La quantité de matières résiduelles, exprimée en poids;*
- 5. La date de leur admission.*

*Les registres d'exploitation et leurs annexes doivent être conservés sur le site même du lieu d'enfouissement pendant son exploitation, et tenus à la disposition du ministre; après la fermeture du lieu, ils doivent encore être conservés par l'exploitant jusqu'à ce qu'il soit relevé de ses obligations en vertu de l'article 85*

*D.451-2005, a. 39; D. 451-2011, a. 6.*

*Source : REIMR*

Tout le tonnage enfoui a utilisé un espace de 21 400.00 mètres cubes dans l'aire d'enfouissement autorisée, et ce principalement dans les cellules 3, 4, 5 et 6 de la zone « H ». (Le rapport de volumétrie signé par Monsieur Richard Poulin, arpenteur-géomètre en date du 20 janvier 2016 est disponible sur demande).

Le décret #525-2010 daté du 3 juin 2010 autorise à la Régie une capacité d'enfouissement de 2 779 000 mètres cubes. Au 31 décembre 2014, un espace de 379 368 mètres cubes avait été utilisé laissant ainsi une capacité à utiliser de 2 399 632 mètres cubes.

Une cellule mesure environ 184 mètres linéaires par environ 40 mètres linéaires. Il y a actuellement 7 cellules aménagées dans la zone H sur une possibilité de 16.

De ces sept (7) cellules

- 1 ½ cellules ont un recouvrement final;
- 1 ½ cellules sont remplies à +/- 98%;
- 1 cellule est remplie à +/- 90%;
- 1 cellule est remplie à +/- 80%;
- 1 cellule est remplie à +/- 30%;
- 1 n'a pas encore été utilisée.

Source : Patrick Marcoux, contremaître, 02-2016  
John Poulin, journalier, 02-2016

Le remplissage complet d'une cellule prend +/- 30 mois.

**Décret #525-2010**  
**Volume autorisé 2 779 000 mètres cubes**

**Tableau A**

ANNÉE	ESPACE M <sup>3</sup>	ESPACE CUMULATIF	CONTRIBUTION \$/M <sup>3</sup>	CONTRIBUTION ANNUEL/FIDUCIE	CONTRIBUTION GLOBALE À LA FIDUCIE AU 31/12
* 2002	11 988.00	11 988.00	2.91	34 885.08\$	0.00\$
2003	36 835.00	48 823.00	2.91	107 189.85\$	0.00\$
2004	42 162.00	90 985.00	2.91	122 691.42\$	0.00\$
2005	25 997.00	116 982.00	2.91	75 651.27\$	0.00\$
** 2006	23 937.00	140 919.00	2.91	69 656.67\$	410 074.29\$
2007	37 364.00	178 283.00	4.07	152 071.48\$	562 145.77\$
2008	34 715.00	212 998.00	4.07	141 290.05\$	703 435.82\$
2009	27 976.00	240 974.00	4.07	113 862.32\$	817 298.14\$
2010	20 736.50	261 710.50	2.60	53 914.90\$	871 213.04\$
2011	30 823.68	292 534.18	2.60	80 141.57\$	951 354.61\$
2012	21 421.48	313 955.66	2.60	55 695.85\$	1 007 050.46\$
2013	18 844.88	332 800.54	2.60	48 996.69\$	1 056 047.15\$
2014	25 167.50	357 968.04	2.60	65 435.50\$	1 121 482.65\$
2015	21 400.00	379 368.04	5.57	119 198.00\$	1 240 680.65\$

\* L'enfouissement a débuté le 31 août 2002

\*\* De 2002 à 2006 inclusivement la Régie a contesté sans succès certaines conditions relatives à la fiducie (imposition des revenus).

Pour recouvrir de façon journalière ce volume de matières résiduelles, la Régie a utilisé un total de 7 748.88 tonnes métriques de différentes matières réparties majoritairement comme suit : 2 220.59 tonnes métriques de « tuf », 5 335.94 tonnes métriques de résidus provenant du centre de tri de matériaux de construction et démolition de Véolia Inc. maintenant Service Matrec Inc., ainsi que 192.35 tonnes métriques de terre décontaminée provenant de EnGlobe, situé à St-Lambert de Lauzon.

De plus, la Régie possède une toile de type « Voghel » achetée en 2002 au coût de 59 143.00\$ plus taxes, laquelle est utilisée pour le recouvrement journalier.

## **Traitement des eaux :**

La Régie Intermunicipale a octroyé à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. par sa résolution #4253-12 adoptée le 23 février 2012, un contrat d'une durée de 58 mois débutant le 01 mars 2012 pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Côme-Linière.

Le système de traitement des eaux est composé principalement de trois (3) étangs aérés et de deux (2) étangs non aérés, d'un (1) système de traitement Médiaflex – SMBR, d'un (1) bâtiment de désinfection, de deux (2) stations de pompage et de deux (2) bâtiments de services.

La chaudière utilisée pour le système de traitement Médiaflex – SMBR est alimenté principalement par le biogaz provenant des cellules du lieu d'enfouissement ou par du gaz propane, ce qui permet de traiter les eaux de lixiviation 12 mois/an et de rencontrer les normes de rejet édictées par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Lorsque l'eau est assez chaude pour être traité sans passer par la chaudière (période estivale), les biogaz sont brûlés dans une torchère.

Les rapports produits par Aquatech pour l'année 2015 sont disponibles pour consultation au siège social de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud sur les heures normales de bureau.

En octobre 2015 la Régie a fait nettoyer ses conduites de lixiviat et vérifier leur étanchéité. Le rapport des travaux signé par Monsieur Dave Mercier, directeur chez Qualinet Environnement Inc. est disponible sur demande à la Régie.

La Régie a également accordé par sa résolution #4631-15 adoptée le 22 janvier 2015, un mandat à la firme WSP Canada Inc., en ce qui concerne la surveillance environnementale du biogaz, assistance à l'opération et au suivi du réseau de captage du biogaz et de la torchère au cours de l'année 2015, ainsi que la déclaration obligatoire des émissions atmosphériques pour l'année 2014.

Ce mandat comprend également l'évaluation de la migration verticale des biogaz. Les rapports produits par WSP Canada Inc. dans ce dossier sont disponibles sur demande à la Régie Intermunicipale.

La Régie a confié à Consulair Inc. (résolution #4655-15 adoptée le 26 mars 2015) le mandat d'échantillonner les rejets à la sortie de la torchère. Le rapport final produit par cette firme et daté de juin 2015 s'intitule : « *Caractérisation des émissions atmosphérique 2015 - Détermination de l'efficacité de destruction d'une torchère LET de St-Côme-Linière* » et il est disponible sur demande.

## **Collecte des encombrants ménagers :**

Depuis le 03 novembre 2003, la Régie offre un service de collecte des encombrants ménagers. On entend par encombrants ménagers les articles tels : cuisinière, réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, ameublement de cuisine, de chambre à coucher, matelas, sommier, réservoir à eau, réservoir à l'huile, bibliothèque, bureau de travail, système informatique, système de son, téléviseur, fournaise, poêle à bois, bain, lavabo, toilette, balançoire, bicyclette, tondeuse, B.B.Q., etc.

La Régie met de côté les matières estimées « réutilisables » et essaie de les vendre elle-même. Ceux non utilisables sont dirigés via les conteneurs placés dans l'écocentre, vers des endroits spécialisés où ils seront traités de façon sécuritaire (téléviseurs, systèmes informatiques) ou valorisés (articles en bois et/ou en métal) ou enfouis dans notre lieu d'enfouissement (matelas, chaises en résine, divans, sofas, etc.).

En 2015, la Régie a répondu à 4 220 demandes, une augmentation de 1.01% par rapport à 2014, et a ramassé 500.03 tonnes métriques de matières. De ce nombre total de 4 220 demandes, la Régie a détourné pour valorisation 333.84 tonnes métriques de métaux, de bois, de meubles, de piles, et de systèmes informatiques, ampoules et tubes fluorescents etc. Toutes ces matières ont transité par l'écocentre de la Régie. Enfin, 166.19 tonnes métriques d'autres matières (matelas, divans, sofas) non récupérables ont été éliminées dans le lieu d'enfouissement, faute de débouchés et ce sans transiter par l'écocentre.

Notez que la définition d'encombrants ménagers exclut les débris de construction, rénovation, démolition.

### **Tubulure d'érable** :

La Régie a fait transporter à ses frais en 2015, 18.68 tonnes métriques de tubulure d'érable chez Environnek, division de Cartonek à St-Malachie.

Cette entreprise démêle les différentes catégories de plastique (7) utilisés pour la fabrication de ce produit et granule cette tubulure.

Par la suite, les granules sont vendues à des recycleurs pour la fabrication de divers produits tels des ponceaux en plastique genre « BIG-O ».

Au 31 décembre 2015, il en restait environ 01 tonne métrique à la Régie constitué principalement de tube communément appelé 5/16.

## **Comité de vigilance :**

Il était prévu à la condition 11 du décret #694-2000 et maintenant selon l'article 72 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), la création d'un comité de vigilance.

Une rencontre de ce comité a été tenue le 17 décembre 2015.

Étaient présents : Monsieur Martin Vaillancourt, représentant le CRECA et Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

Étaient absents: Madame Christine Caron, représentant la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, Madame Annie Ouellet, représentant le Cobaric, Monsieur Gilles Pedneault, représentant de la municipalité de Saint-Côme-Linière, Monsieur Éric Paquet, représentant de la MRC Beauce-Sartigan, et Monsieur Jean-Marc Demers, représentant les citoyens de Saint-Côme-Linière.

Un procès-verbal de cette rencontre a été dressé et une autre rencontre est prévue en 2016 (copie de ce procès-verbal est disponible sur demande).



## **Fonds et placements :**

La Régie possède trois (3) fonds de placement distincts ainsi que des argents placés dans une fiducie « Environnementale ».

### **Le fonds compensation :**

Ce fonds fut créé en mars 1999. La Régie y avait placé les argents nécessaires afin de compenser selon certaines conditions la municipalité de St-Côme-Linière et certains propriétaires (3) pour les effets négatifs qu'ils auraient à subir avec l'agrandissement du lieu d'enfouissement (condition 3 et 4 de l'entente conclue le 17 février 1999). Pour consulter l'entente voir <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape133.pdf>

Au 31 décembre 2015, il restait 21 038.78\$ dans ce fonds et 10 000.00\$ à verser à la municipalité de Saint-Côme-Linière, somme qui leur sera versée en 2016.

### **Fiducie :**

La Régie avait à constituer une Fiducie (condition 15 du décret #694-2000 et condition 15 du décret #525-2010) afin d'accumuler les garanties financières nécessaires à la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement. La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud s'est conformée et a signé avec Fiducie Desjardins Inc. le 02 avril 2002 une convention à cet effet.

À chaque année, la Régie fait valider par un arpenteur-géomètre le volume utilisé ayant servi à enfouir les matières résiduelles. Ce volume sert de base afin de savoir combien il faut placer d'argent dans la fiducie.

La contribution par mètre cube est calculée quant à elle par les ingénieurs ou un actuaire. En 2015, la Régie devait placer dans la fiducie 5.57\$/mètre cube enfouis tel qu'établi par Madame Nathalie Gagné, ingénieur chez WSP Canada Inc. en date du 06 juillet 2015 et entériné par Madame Geneviève Laguë, ingénieur au MDDELCC dans une correspondance datée du 11 décembre 2015.

Les contributions totales versées par la Régie dans la fiducie depuis l'ouverture de la zone H (31-08-2012), incluant celle pour l'année 2015 s'élèvent à 1 240 680.65\$ (voir tableau page 19).

### **Fonds réservé Grands Projets :**

Le 23 février 2012, suite à une recommandation de ses vérificateurs comptables, les membres du conseil d'administration de la Régie ont adopté la résolution #4251-12 afin de fusionner les argents placés dans le compte appelé « Fonds Immobilisations futures » et ceux placés dans le compte appelé « Fonds réservé traitement futur ». Ce nouveau compte s'appelle maintenant « Fonds réservé Grands Projets ». Certains engagements financiers pris antérieurement à cette fusion ont été financés par les argents placés dans ce nouveau fonds. Au 31 décembre 2015, il restait 875 008.66\$ dans ce fonds.

### **Fonds entretien conteneurs :**

En 2010, après avoir acheté ses propres conteneurs servant à la récupération des matières recyclables, la Régie a également créé, par sa résolution #4075-10 datée du 16 décembre 2010, un fonds réservé servant à accumuler les argents nécessaires à l'entretien et au remplacement éventuel des dits conteneurs. Elle contribue à ce fonds via les quotes-parts annuelles chargées aux municipalités où de tels conteneurs sont utilisés selon une contribution mensuelle de 0.478671 la verge cube. À titre d'exemple, pour un conteneur d'une capacité de 04 verges cubes, la municipalité contribue 1.91\$/mensuellement. Au 31 décembre 2015, il y avait 83 802.14\$ d'accumulé dans ce fonds.

**Surplus accumulé :**

Le surplus accumulé de la Régie au 31 décembre 2015, selon les états financiers certifiés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton s'élevait à 2 357 677.00\$.

De ce surplus, les montants suivants ont déjà été engagés par résolution soit :

27/11/2014	Rés. #4613-14	Frais d'embauche directeur général	solde	2 908.00\$
22/01/2015	Rés. #4632-15	BPR Infrastructure Inc.	solde	62 093.00\$

Un rapport daté du 10 février 2016 signé par le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie concernant ce surplus accumulé a été remis le 18 février 2016 à chacun des membres du conseil d'administration présent à l'assemblée de février 2016.

## Opération de l'écocentre :

L'ouverture au public de l'écocentre de la Régie s'est fait en avril 2005. On y reçoit les citoyens ainsi que les entrepreneurs qui se présentent au lieu d'enfouissement avec des matières à disposer et pour lesquelles il existe des endroits où la Régie peut acheminé ces matières pour fin de récupération – valorisation ou disposition de manière sécuritaire de ces produits. La Régie, via son programme de collecte d'encombrants ménagers, dispose également de certaines matières à l'écocentre.

Il s'est ajouté en 2015, aux matières déjà en transition au 31 décembre 2014, 654.84 tonnes métriques de matières. À lui seul, le camion de la Régie a disposé de 333.84 tonnes métriques de matières à cet endroit et le résiduel (321.00 tonnes métriques) a été apporté par des citoyens et/ou entrepreneurs.

Ces matières ont été principalement prises en charge pour être valorisées comme suit :

- Métaux ferreux 117.85 TM - Récupération Noël Marois Inc.
- Métaux non ferreux 3.96 TM - Récupération Noël Marois Inc.
- Bois, gypse, etc. 268.27 TM - Services Matrec Inc.
- Électronique & Informatique 78.68 TM - Arpe Québec
- Appareils réfrigérants 29.56 TM - Recyclage Éco-Solutions Inc.
- Contenant vide d'huile 8.46 KG - Phoenix Environnement
- Déchets ultimes 116.80 TM - LET de la Régie
- Tubes fluorescents 48 219 PL - Recyc Fluo
- Lampes fluocompactes 1 089 UN - Recyc Fluo
- Lampes (autres) 494 UN - Recyc Fluo

Pour d'autres matières tels les déchets dangereux, la tubulure d'érablière, les pneus, le carton récupéré à l'écocentre, ces tonnages sont inclus dans le présent document dans les chapitres traitant plus spécifiquement de ces sujets.

Il faut aussi noter que la Régie possède deux (2) remorques de 48 pieds dans lesquelles elle entrepose les appareils réfrigérants dans l'une et les systèmes informatiques et audio-vidéo dans l'autre.

Ces deux (2) remorques sont vidées au besoin sur appel par ARPE Québec et/ou Recyclage Éco-Solutions Inc. selon le produit.

## **Site internet de la Régie :**

Le site internet de la Régie a reçu 5 479 visiteurs en 2015 pour 6 597 visites (le terme « visiteurs » indique le nombre de personnes différentes ayant un jour accédé au site et le terme « visites » considère une nouvelle visite pour chaque arrivée d'un visiteur consultant une page et ne s'étant pas connecté dans les dernières 60 minutes).

Consultez notre site web au : [www.ricbs.qc.ca](http://www.ricbs.qc.ca) ou [www.poucebleu.com](http://www.poucebleu.com)

## **Principales activités et réalisations en 2015 :**

- La Régie a participé à la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC Beauce-Sartigan;
- La Régie a procédé à l'installation d'interrupteurs d'urgence (2) au système de traitement;
- Réparations majeures effectuées sur le compacteur Caterpillar 826G;
- La Régie demande des prix sur invitation aux arpenteurs géomètres du territoire, afin d'établir annuellement le rapport de volumétrie pour les cinq (05) prochaines années;
- La Régie fait réviser sa contribution monétaire à placer dans la fiducie pour éventuellement avoir les argents nécessaires afin de rencontrer les coûts post-fermeture du LET;
- La Régie retourne en appel d'offres pour effectuer la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables selon différentes options. Le contrat est accordé à Services Matrec Inc. pour une durée de soixante (60) mois;
- La Régie a adopté son règlement #51-15 dans le but d'effectuer divers travaux à son LET et de pouvoir emprunter une somme de 2 234 657.49\$ pour effectuer le paiement des dits travaux. La municipalité de Saint-Côme-Linière a refusé de donner son accord à ce règlement, ce qui a fait en sorte que la Régie a dû fermer ce dossier et retirer son règlement;
- La municipalité de Saint-Côme-Linière sollicite la négociation d'une entente concernant des compensations à recevoir par cette dernière pour l'opération d'un site d'enfouissement sanitaire technique et d'un écocentre sur son territoire. Un comité est formé à cet effet;
- La Régie doit reporter à l'automne 2016 l'installation de regards sur une conduite d'eau de lixiviation, car l'estimé des travaux dépasse 100 000.00\$.

### **Certains projets pour 2016 :**

- Embauche d'un nouveau contremaître;
- Cours sur le compostage domestique en collaboration avec les municipalités;
- Récupération des arbres de Noël;
- Collecte des résidus domestiques dangereux et autres matières;
- Récupération des feuilles mortes;
- Récupération de la tubulure d'érablière;
- Récupération des encombrants ménagers;
- Divers travaux au système de traitement des eaux de lixiviation.

## **Personnel au 31 décembre 2015 :**

### **Le personnel de la Régie était composé de :**

Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier (34 ans);

Monsieur Rosaire Paquet, contremaître (20 ans);

Monsieur Pierre Paquet, technicien en génie civil et préposé au poste de pesée (18 ans);

Monsieur Jean-Claude Fortin, journalier affecté à la collecte des encombrants ménagers (12 ans);

Madame Josée Larivière, adjointe administrative (11 ans);

Monsieur Denis Fortier, journalier affecté à l'écocentre (11 ans);

Monsieur John Poulin, journalier affecté à l'enfouissement (10 ans);

Monsieur Tommy Lapierre, préposé à temps partiel au poste de pesée (06 ans);

Madame Patricia Dulac, préposée à temps partiel au poste de pesée (03 ans);

Madame Audrey Paquet, agente aux communications (02 ans).

Voilà en résumé l'essentiel des réalisations de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud au cours de l'année 2015, ainsi que ses principales orientations pour 2016.

Si vous désirez des informations et/ou copies de différents rapports et/ou études rendues publiques par le dépôt de ces documents en assemblée des membres du conseil d'administration, n'hésitez pas à nous contacter.

Visitez également notre site web au [www.poucebleu.com](http://www.poucebleu.com) ou [www.ricbs.qc.ca](http://www.ricbs.qc.ca)

ROGER TURCOTTE

Directeur général et secrétaire-trésorier

RT/jl